



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 juin 2025

Publié le 27/06/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

Secrétaire :

Mme Pascale BILLEREY

Étaient absents :

M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

OBJET : 64 - Aide à l'association Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF) dans le cadre du concert Bouge Ta Rentrée – 2025

Délibération n° 008010

Aide à l'association Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF) dans le cadre du concert Bouge Ta Rentrée – 2025

Rapporteur : M. Nathan SOURISSEAU, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n°3	04/06/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF), fédération d'associations étudiantes, organise depuis 2015 un grand concert en plein-air situé dans le Parc de la Gare d'Eau dédié aux étudiants et jeunes du territoire nommé Bouge Ta Rentrée. Gratuit, le concert réunira jusqu'à 4 500 personnes le jeudi 11 septembre de 19h à 01h.

La Ville est sollicitée, au titre de sa politique jeunesse, pour un soutien logistique et financier de 5 200 € dont 1 500 € de la part de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique (DSTP) qui y tiendra un stand d'information sur les dispositifs de prévention des risques.

Pour sa dixième édition, la BAF donne rendez-vous à 4 500 jeunes le jeudi 11/09 de 19h à 01h du matin dans le Parc de la Gare d'Eau pour son concert annuel et largement reconnu « Bouge Ta Rentrée ». Cette semaine n'est pas choisie au hasard puisqu'il s'agit de la semaine de « Bienvenue Aux Etudiants » organisée par l'Université Marie et Louis Pasteur du lundi au jeudi. Le concert se veut donc l'évènement venant clôturer cette semaine de festivités et souhaitant proposer une rentrée de qualité aux étudiants.

L'association reste accompagnée de l'agence événementielle « Le Bruit Qui Pense » lui permettant de programmer des têtes d'affiches nationales mais également de conserver une programmation locale en début de soirée (chorale universitaire, orchestre universitaire et DJ bisontin).

Côté sécurité, la Société Nationale de Sauvetage en Mer de Montbéliard (SNSM) sera présente. Des « personnes de confiance », chargées de reconnaître et accompagner toute personne dans une situation de mal-être seront formées, une équipe d'agents de sécurité sera présente et la DSTP distribuera du matériel de prévention (alcootests, préservatifs, bouchons d'oreilles réutilisables). A noter que la buvette ne vendra pas de boissons alcoolisées.

Grand Besançon Métropole subventionne également l'évènement à hauteur de 4 000 € sans compter la valorisation estimée à plus de 7 000 € par l'association (prêt de vitabris, d'une scène, de barrières, prise en charge de la facture de traitement des déchets, ...) soit un soutien des deux collectivités estimé à environ 16 000 €.

La Ville est sollicitée pour un appui financier à hauteur de 5 200 € (dont 3 700 € du service Vie Etudiante et 1 500 € de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique) sur un budget prévisionnel de 85 974 €.

➤ Rappel du soutien Ville :

Année	2023	2024	Projet 2025
Subvention	5 200 €	5 200 €	5 200 €

En cas d'accord, la subvention de 5 200 € sera versée en une seule fois à compter de sa notification et après abondement par un déplacement de crédits de 1 500 € de la DSTP, dans le cadre de ses actions de prévention des risques lors des soirées festives.

Elle ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,

- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

L'association bénéficiaire devra transmettre à la ville de Besançon un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2026.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 5 200 €, sera prise en charge sur la ligne 65.23.65748.0022078.10004.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 5 200 € au Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF) au titre de la soirée-concerts.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Pascale BILLEREY
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT